

Commune de TENCIN
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES
(RÉVISION)
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
(sur fond cadastral)

Légende :

Niveau de contraintes *

- R** Zones d'interdictions
- B** Zones de projet possible sous maîtrise collective
- B** Zones de contraintes faibles
- Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

- I', i'** : inondation en pied de versant
- T, t, t1, t2, t3** : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
- V, v** : ravinements et ruissellements sur versant
- G, g1, g2** : glissements de terrain
- P, p** : chutes de pierres
- f** : suffosion

Vu, pour être annexé à mon arrêté du 02/07/2007

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé et suffosion : voir encart au 1/25 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

- * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
- ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractères en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

- Limite communale
- Limite du zonage réglementaire présenté sur fond cadastral au 1/5 000

SCAN EDR © IGN 01

Réalisation : C. Vincent RTM 38	Etabli le : 16 juillet 1999	Echelle : 1/5000
Edition : ALP'GEORISQUES	Modifié le : Mai 2007	

